



L'Artothèque



Appel à acquisition 2024-2025

L'Artothèque

5720 rue Saint-André, Montréal, QC H2S 2K1H
info@artotheque.ca - 514 278-8181
artotheque.ca

NOUVEAU PROGRAMME

Renouvellement de la collection : nouveau programme !

L'Artothèque enrichit sa collection d'œuvres d'art par un **appel à acquisition** qui remplace l'appel à consignation mis en place il y a plus de 15 ans.

L'objectif de ce programme est :

- Offrir aux artistes actuels un soutien concret en intégrant **au minimum 1 œuvre** de chaque artiste retenu·e dans notre collection permanente.
- Renouveler la collection d'œuvre d'art **à l'image de la scène artistique locale et actuelle** en art visuel.
- **Favoriser la mise en marché du travail** des artistes sur notre plateforme de diffusion et faciliter le développement professionnel de la carrière artistique des artistes émergent·es, sous-représenté·es ou semi-professionnel·les.

L'Artothèque qu'est-ce que c'est ?

C'est un **centre d'art dédié aux arts visuels** dotée d'une collection d'œuvres d'art originales ainsi que d'une salle d'exposition. Elle rend sa collection d'œuvre d'art **disponible à l'emprunt**, comme sur le principe d'une bibliothèque de livre.

Elle **diffuse le travail d'artistes en art visuel** par l'emprunt d'œuvres d'art et par une **programmation d'exposition et d'activités de médiation artistique**.

Elle favorise le **collectionnement** et l'**appréciation des œuvres d'art** au quotidien. Elle **démocratise l'art contemporain** et crée un lien entre les artistes de notre communauté et les citoyen·nes.

MODALITÉS

Cet appel est destiné aux artistes professionnel·les ou semi-professionnel·les^[1] en arts visuels du Québec et du Canada, ayant acquis une formation de base et possédant une compétence reconnue par leurs pairs. Il consiste en **l'acquisition définitive d'au moins 1 œuvre de chaque artiste sélectionné·e** pour intégrer la collection permanente de l'organisme.

Médiums acceptés :

peinture, estampe, photographie, dessin, sculptures, arts numériques et techniques mixtes.

À noter : Nous considérons uniquement les œuvres multiples si elles sont à tirage limité. Chaque tirage doit être numéroté et identifié selon le Code d'éthique de l'estampe originale (Conseil québécois de l'estampe, 2000).

Pour des raisons techniques propres à notre mission, les œuvres d'une très grande fragilité ainsi que les œuvres papiers doivent être encadrées pour être acceptées.

Les œuvres doivent être récentes (réalisées dans les 5 dernières années) et ne doivent pas dépasser les 60 po ou 152 cm de hauteur ou de largeur.

Critères d'acquisition :

- Qualité artistique
- Caractéristiques physiques propre à la conservation et à l'emprunt (fragilité, poids et dimensions).
- Cohérence vis-à-vis de notre axe de collectionnement : art actuel, artistes émergents, semi-professionnels, sous-représentés, diversité culturelle et pratiques artistiques actuelles en art visuel.
- Caractère original et unique.
- Démarche artistique pertinente et parcours professionnel de l'artiste.
- Valeur des œuvres^[2]

DATE BUTOIR : SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

[1] Définition du terme artiste professionnel/semi-professionnel: conseildesarts.ca/glossaire/artiste-professionnel

[2] Le budget d'acquisition est approximativement de 5000\$. L'objectif est de soutenir 8 à 12 artistes, avec l'acquisition d'une œuvre par artiste.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit contenir :

- Un curriculum vitae (CV) artistique à jour (2 pages maximum, incluant vos coordonnées complètes);
- Un texte décrivant votre démarche artistique (300 mots maximum);
- Proposer jusqu'à **4 œuvres originales maximum** :
 - Une fiche technique pour chaque œuvre (titre, année, dimensions en cm, techniques/médiums, supports, encadrement et prix).
 - Minimum deux visuels pour chaque œuvre (recto et verso), avec encadrement s'il y a lieu. Plusieurs photos par œuvres sont admises pour les détails, veuillez les numéroter pour chacune des œuvres proposées.

Toutes les informations suivantes doivent être rassemblés dans **un seul document PDF** dont le **titre est votre NOM_Prénom (ex : LETENDRE_Rita)**.

Les dossiers incomplets, sans images ou fiches techniques ne seront pas pris en considération.

Les dossiers doivent être acheminés par **voie électronique** à info@artotheque.ca.

AVANTAGES



Les artistes sélectionné·es bénéficieront d'une **grande visibilité** auprès de nos adhérent·es et partenaires. L'organisme possède une **base d'adhérent·es fidèles**, avec un **fort intérêt pour le collectionnement** d'œuvres d'art.

- Intégration de votre travail dans une collection muséale (reconnue par la Société des musées du Québec et MuséesMontréal).
- Affichage de vos œuvres sur nos réseaux et sur notre site web.
- Réalisation d'un portrait d'artiste (capsule vidéo, balado ou entrevue écrite de l'artiste expliquant sa pratique artistique) qui sera diffusé auprès de nos partenaires médias, sur nos réseaux sociaux et notre site web.
- L'artiste sélectionné·e devient membre de L'Artothèque (sans frais d'adhésion pour l'année en cours) et sera invité·e à participer à la vie associative de l'organisme.
- Possibilité d'exposition collective ou solo pour la programmation 2026-2027.

POLITIQUE DE DÉPÔT

Les œuvres soumises dans votre dossier et choisies par le comité de sélection, doivent être déposées à L'Artothèque **avant le 20 décembre 2024**. L'Artothèque se réserve le droit de refuser les œuvres si, une fois sur place, elles présentent des détériorations ou des problèmes techniques, ou si elles ne correspondent pas aux informations données dans le dossier soumis précédemment.

Afin de favoriser la mise en marché du travail de l'artiste, L'Artothèque pourrait inviter l'artiste sélectionné·e à **déposer 3 œuvres en consignation** dans notre collection. Ces œuvres pourront faire l'objet d'**une location ou d'une vente** auprès de l'un·e de nos adhérent·es au cours du contrat de consignation.

Nos politiques prévoient un **dépôt en consignation d'une année (renouvelable)** - cependant, à des fins d'expositions ou pour toute autre raison valable, un·e artiste peut mettre fin à la consignation d'une ou plusieurs œuvres qui ne sont pas présentement en prêt avec **au moins trois jours de préavis**. Afin de reprendre possession d'une œuvre qui est présentement en location par l'un·e de nos adhérent·es, l'artiste devra **attendre la fin de la période de location**.

Seules les redevances de vente d'œuvres d'art consignées seront versées à l'artiste, en fonction de la valeur marchande de l'œuvre au moment de la vente, le cas échéant. L'artiste recevra **80% du montant de la vente**.

Aucun frais d'étude de dossier, d'adhésion, ou cotisation annuelle ne sont exigés aux artistes qui deviennent membres de L'Artothèque à travers le dépôt de leurs œuvres en consignation.

Les œuvres choisies pour le dépôt en consignation à L'Artothèque feront l'objet d'un contrat de consignation signé par les deux parties. Il est de la **responsabilité des artistes** concerné·es de venir déposer les œuvres dans nos locaux et de revenir les chercher à la fin de la période de consignation, si elles ne sont pas acquises par L'Artothèque.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter au info@artotheque.ca ou au 514 278-8181 durant nos heures d'ouverture.